



Deuxième enquête du FCD des Nations Unies sur La Responsabilité Mutuelle et la Transparence de l'Aide au niveau national

CONTEXTE

S'assurer que l'aide est mise à disposition et utilisée de manière responsable et transparente est essentiel pour améliorer l'efficacité de l'aide et ses résultats pour le développement et le progrès vers les Objectifs de développement du millénaire (ODD). De nombreux mécanismes existent au niveau national pour assurer la responsabilité des différents partenaires quant à leurs engagements en matière d'aide. Les mécanismes nationaux de responsabilité mutuelle sont ceux par lesquels les donateurs rendent des comptes aux pays-programmes pour leur aide et tiennent les pays-programmes responsables pour la gestion de l'aide et ses résultats pour le développement. **Renforcer les mécanismes nationaux vise à encourager une relation de confiance - et des comportements différents - parmi les acteurs de la coopération pour le développement.**

Ces mécanismes devraient permettre par exemple une plus grande prévisibilité de l'aide, l'augmentation du soutien direct au budget, et une meilleure utilisation des systèmes nationaux. Ils devraient aussi soutenir le progrès vers l'efficacité de l'aide et une utilisation plus transparente de l'aide sur le terrain. Un bon exemple d'un tel mécanisme est le "Performance Assessment Framework" (PAF) qui contient des objectifs pour les gouvernements et les bailleurs de fonds respectifs et qui sert de base à un processus commun d'évaluation.

Au sommet des ODD en septembre 2010, les Etats membres des Nations Unies ont reconnu que « **les engagements pris par les pays développés et les pays en développement en faveur des objectifs du Millénaire supposent une responsabilisation mutuelle** ». Ils ont demandé que « les apports financiers soient suffisants et prévisibles et à ce que l'aide soit de meilleure qualité et mieux ciblée » pour renforcer la transparence et responsabilité tant dans les pays donateurs que dans les pays en développement.

En 2002, le Consensus de Monterrey a souligné le besoin d'accroître l'efficacité des partenariats pour le développement entre donateurs et bénéficiaires, et de maximiser l'impact de l'aide publique au développement sur la réduction de la pauvreté. En 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a invité les bailleurs de fonds et leurs partenaires à entreprendre des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements concernant l'efficacité

de l'aide. En 2008, le Programme d'Action d'Accra a appelé à intensifier les efforts **pour mettre en place des évaluations mutuelles d'ici 2010.**

Le forum sur la coopération en matière de développement (FCD) a un rôle clé au sein du système des Nations Unies pour examiner les questions relatives à la coopération internationale pour le développement dans leur ensemble, avec la participation de toutes les parties prenantes. Il représente une plateforme importante pour un débat sincère et participatif sur la quantité, la qualité et l'efficacité de l'aide. **A plusieurs reprises, le forum a été encouragé à évaluer régulièrement le progrès dans le domaine de la responsabilité mutuelle et de la transparence de l'aide.** Ses conclusions à cet égard représenteront une contribution importante des Nations Unies au quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en République de Corée en novembre 2011.

La première enquête du FCD sur la responsabilité mutuelle au printemps 2010 a montré que le progrès vers l'établissement d'évaluations mutuelles au niveau national a été limité. Elle a servi de base pour un rapport analytique qui décrit un certain nombre d'initiatives concrètes pour améliorer la responsabilité mutuelle.¹ De telles initiatives sont, par exemple, des politiques d'aide nationale avec des objectifs de performance spécifique pour les différents bailleurs de fonds; des processus de suivi systématique de l'aide au plus haut niveau politique avec une forte appropriation des pays bénéficiaires; l'inclusion - dans les mécanismes de responsabilité mutuelle - des parlements et de groupes de la société civile ainsi que d'analyses indépendantes; des bases de données exhaustives couvrant les questions liées à la qualité de l'aide; et les pressions entre bailleurs de fonds.

L'ENQUETE

1) Le but: Pourquoi évaluer la responsabilité mutuelle deux fois?

Le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide de l'OCDE-CAD a convenu que les travaux entrepris par UNDESA dans le cadre de l'enquête du FCD sont importants. Il a estimé que ce travail reflète les dernières approches permettant d'évaluer la responsabilité mutuelle, et que l'enquête de

¹ http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/ma_study-status_and_progress.pdf

2011 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris doit tirer des éléments de cette analyse. Le Secrétariat du FCD dans le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ont convenu que l'enquête 2011 sur la Déclaration de Paris ajoutera trois questions importantes de l'enquête du FCD à son questionnaire.¹

En collaboration étroite avec le PNUD et le GNUD, ils s'assureront que les résultats des deux sondages puissent servir de base à une analyse et des discussions exhaustives sur la responsabilité mutuelle.

Les résultats de la prochaine enquête du FCD **serviront de base à une analyse complète sur le progrès de la responsabilité mutuelle au niveau des pays. Ils seront présentés aux prochains colloques de haut-niveau du FCD.** Ces résultats seront également reflétés dans les sections sur la responsabilité mutuelle dans le **rapport sur l'enquête sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris en 2011.** Il est important de fournir des réponses détaillées à l'enquête du FCD car cela permettra d'expliquer les facteurs et les éléments de base dans le succès ou l'échec de la responsabilisation mutuelle. Il est essentiel de rassembler autant d'informations que possible sur la responsabilité mutuelle. Cela permettra non seulement d'éviter que les pays où les mécanismes de responsabilité mutuelle fonctionnent bien ne se découragent, mais aussi de générer des progrès dans les autres pays.

L'enquête du FCD en 2011 sera également riche de leçons pour les évaluations de la responsabilité mutuelle qui pourraient être conduite d'ici au quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan.

2) Le contenu: Quelles sont les questions?

Les objectifs du sondage sont: (i) évaluer les progrès faits dans votre pays dans la mise en œuvre de mécanismes de responsabilité mutuelle nationaux; (ii) rassembler les points de vue des parties prenantes principales sur les progrès accomplis; (iii) mieux comprendre la nature des changements de comportement de tous les acteurs de développement par une revue de l'expérience acquise ("facteurs explicatifs») et des bonnes pratiques («éléments de base»).

Pour assurer la comparabilité des deux enquêtes, le questionnaire de 2011 est semblable à celui de 2010. Il contient des questions sur (i) la politique d'aide nationale dans le pays récipiendaire; (ii) les forums de

responsabilité mutuelle; (iii) la qualité / transparence de l'information sur l'aide et son efficacité; (iv) le soutien au développement des capacités; et (v) l'évaluation générale des progrès. Une question supplémentaire (question 5) sera introduite pour évaluer l'impact de la responsabilité mutuelle sur le développement et sur le comportement des différents acteurs de développement au niveau national

3) Le processus: Qui devrait faire quoi?

Avec l'aide du PNUD, les hauts fonctionnaires nationaux responsables de la gestion de l'aide sont invités à **organiser une rencontre pour recueillir les points de vue des parties prenantes principales** (incluant d'autres acteurs gouvernementaux, les agences de coopération des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, des « bailleurs » non-traditionnels, les parlements et les groupes de la société civile, y compris les organisations non-gouvernementales de développement, les médias et le milieu universitaire).

Le programme de la réunion peut varier, mais devrait inclure une brève présentation du questionnaire, qui devrait être distribué avant la réunion. Les consultations devraient être menées par le gouvernement, de façon interactive et ouverte. **L'objectif est d'aboutir à un accord entre les parties prenantes sur les réponses aux questions.** Lorsque cela n'est pas possible, il est conseillé de reporter le point de vue du gouvernement et d'indiquer en tant que commentaire quelle(s) partie(s) prenante(s) sont en désaccord et pourquoi. Chaque pays devrait soumettre une seule réponse.

Le sondage vise ainsi à **créer une dynamique pour aider à mettre en place un dialogue national** plus participatif.

Afin d'évaluer le degré de participation des parties prenantes, et si nécessaire d'obtenir des clarifications, il serait apprécié si vous pouviez inscrire sur la page finale les références (Nom, Organisation, Courrier Electronique) des participants dans vos consultations. Ces informations seront traitées comme strictement confidentielles.

L'enquête du FCD aura lieu parallèlement à celle sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris. La **date limite pour soumettre les réponses est le 28 février 2011.** Les questionnaires devraient être envoyés à Thomas Boehler au bureau des Nations Unies, UNDESA (boehler@un.org, +1 917 367 9452) et à Mme Radka Konderlova au Groupe global sur l'efficacité de l'aide du PNUD/CDG (Radka.Konderlova@undp.org, +1 212 906 5581). Si vous avez des questions sur le sondage, n'hésitez pas à les contacter.

¹ Les réponses pour ces questions peuvent être utilisées pour les deux enquêtes.